



3 questions à... Jean Philippe Gasparotto

**Secrétaire Général du Syndicat CGT
de la Caisse des Dépôts et Consignations**

En quoi et pourquoi la Caisse des dépôts est citée et mise en cause dans l'affaire EADS ?

Depuis la fuite sur le pré rapport de l'Autorité des Marchés Financiers révélant la présomption d'un délit d'initié d'un niveau inégalé (2 milliards d'euros), le scandale de l'affaire EADS prend une ampleur croissante au point de se transformer en véritable affaire d'Etat. Or, loin de reconnaître les vraies responsabilités, un certain nombre de commentateurs et de dénégations, émanant tant d'anciens que d'actuels responsables gouvernementaux et politiques de la majorité que des principaux bénéficiaires de ce présumé délit (M.LAGARDERE, DAIMLER et des dirigeants du groupe EADS) tentent, dans un tour de passe-passe médiatique, de transformer la principale victime « financière », la Caisse des dépôts et consignations (CDC), en accusée. Sans parler des salariés d'EADS sommés eux de subir les conséquences de ce scandale au travers du « plan Power 8 » avec la suppression de près de 10 000 emplois !

A lire ou entendre ces commentaires, la CDC aurait, dans cette affaire, à choisir entre deux explications : l'incompétence ou la complicité. Surfant sur la conjonction de différents éléments (décès du Directeur Général de l'époque, dénégations absurdes du Ministre des Finances d'alors et des responsables de la CDC, ambiguïté des relations entre la CDC et le gouvernement, insuffisance du contrôle du Parlement sous l'autorité duquel la CDC est pourtant placée, méconnaissance de l'opinion quant au rôle et au statut publics de la Caisse des dépôts...), ces responsables en profitent, sous prétexte d'une réforme de sa gouvernance, pour tenter de casser et privatiser la dernière institution financière publique du pays : la CDC est une « proie » appétissante tant pour les marchés financiers que pour un gouvernement à la recherche de ressources nouvelles pour compenser les largesses fiscales accordées aux plus riches.

Quel rôle exact la Caisse des dépôts a-t-elle joué dans cette affaire ? A-t-elle été complice ou victime et quel préjudice a-t-elle subi ?

Si l'AMF ne transmettra son rapport final au tribunal qu'en mars 2008, un certain nombre de faits sont connus et avérés :

La Caisse des dépôts a bien été « invitée » ou « sollicitée » dès fin janvier 2006 pour reprendre 2,25 % du capital d'EADS dans le cadre des 7,5 % que Lagardère souhaitait céder. C'est la banque d'investissement IXIS CIB (ex-filiale de la CDC, passée quelques temps plus tard aux mains des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne) qui a été choisie par Lagardère pour monter l'opération financière. Le Directeur Général de la CDC, alors très malade, s'est engagé en avril 2006 dans l'opération de rachat de titres cotés alors à plus de 32 €, pour un montant global de 600 millions d'€. Quelques semaines plus tard, l'annonce de retards importants dans la livraison d'Airbus A380, entraîne une chute de l'action EADS à 16 €. A ce jour, la moins value latente dans les comptes de la CDC frôle les 200 millions d'€. Or, il est évident d'une part, que Lagardère, l'Elysée, Matignon et Bercy étaient informés des problèmes de retard bien avant avril 2006 et que d'autre part, ils ne pouvaient ignorer que la CDC, organisme public, s'était portée acquéreur pour 600 millions d'euros. Autre preuve de l'implication de Lagardère et sans doute de Bercy, l'opération financière conclue en avril 2006 avec la CDC se traduit par un montage complexe (ORAPA et rachat à terme en trois échéances), le tout pour permettre à LAGARDERE de bénéficier d'un nouveau dispositif d'exonération fiscale sur les plus value boursières, opératoire en 2007.

Au travers des fonds propres de la CDC, ce sont des fonds de la République qui ont été spoliés dans cette affaire : le préjudice actuel évalué à 200 millions d'€ vient amputer d'autant la capacité de la CDC d'accomplir certaines missions

publiques essentielles : financement du logement social (200 millions d'€, c'est par exemple la construction de 2000 logements sociaux), aménagement du territoire, soutien au développement économique, gestion des régimes publics de retraite et de protection sociale. Ainsi, ces présumés « initiés », en volant la CDC, ont volé le peuple, pour qui ses services publics sont indispensables.

Quelles leçons en tirer ? Quelles sont les propositions de la CGT ?

Deux questions fondamentales sont posées :

-D'une part, celle du contrôle démocratique et de la transparence sur les décisions prises par le Directeur général de cet Etablissement Public. En ce sens, s'il faut garantir et développer l'autonomie - formelle aujourd'hui - de la CDC vis-à-vis du pouvoir exécutif et de BERCY, il est urgent d'accroître aussi le pouvoir de contrôle du Parlement et de la société toute entière en renforçant, comme nous le proposons, le nombre de parlementaires et en accueillant des représentants du Conseil Economique et Social, des syndicalistes, des responsables associatifs et des représentants des salariés de cette institution au sein de l'organe de contrôle et de gouvernance (la commission de surveillance).

-D'autre part, une autre question se pose quant à l'emploi par la CDC de ses fonds propres : doit-elle continuer d'être le « bras armé de l'Etat » et d'être le premier investisseur sur les marchés financiers ou doit-elle, comme nous le revendiquons, prioriser l'emploi de ses fonds dans le financement de ses missions d'utilité publique et sociale ?

En tout état de cause, on ne laissera pas démanteler la CDC, Etablissement financier de la République, protectrice depuis près de deux siècles de l'épargne du peuple (livret A, régimes publics de retraites, dépôts des notaires...) au prétexte à peine voilé de protéger certains responsables politiques et économiques des éclaboussures d'une affaire d'Etat.